

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/9/42
DOSSIER N°6374**

**SUBVENTION ANNUELLE AUX MAISONS D'ASSISTANTES
MATERNELLES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE AUX MAISONS D'ASSISTANTES
MATERNELLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/9/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser le versement de la subvention aux structures «Maisons d'Assistants Maternels» de Bellegarde en Marche, de Felletin, de Le Grand Bourg, de Flayat, de Gentioux Pigerolles, de Bonnat, de Vallière, de La Souterraine, de Montboucher, de Champagnat, de Saint Yrieix les Bois, d'Ahun, de St Sulpice les Champs, de Lavaveix les Mines, de Trois Fonds, de Nouhant, de Jarnages, de Royère de Vassivière, de Pontarion, de St Marc à Frongier, de Sainte Feyre, de Parsac Rimondeix, de Budelière et de Glénic au titre de l'année 2024, pour un montant total de **42 200 €** ;

Le détail des subventions accordées est le suivant :

- La Maison d'Assistants Maternelles « La Vallée de Sylanie » de Bellegarde en Marche une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les Galoupiots » de Felletin, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Pirouette » de Le Grand Bourg, une subvention de **2 400 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les Bibinous » de Flayat, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Au Fil des Saisons » de Gentioux-Pigerolles, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits doudous » de Bonnat, une subvention de **1 600€** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Graine de Malice » de Vallière, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Mille et une libellules » de La Souterraine, une subvention de **2 400 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Coccinelle bouton d'or » de Montboucher, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les Champioupious » de Champagnat, une subvention de **1 800 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « L'île des petites canailles » de St Yrieix les Bois, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits bouts en train » d'Ahun, une subvention de **1 600€** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Petit'graine » de Saint Sulpice les Champs, une subvention de **800 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les Petits Mineurs » de Lavaveix les Mines, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « MAM'an Douceur » de Trois Fonds, une subvention de **2 000 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « MAM A petits pas » de Nouhant, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Fées des bulles » de Jarnages, une subvention de **2 400 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les Bouts d'choux » de Royère de Vassivière, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les petits pas sages » de Pontarion, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Bulle d'Amour » de St Marc à Frongier, une subvention de **2 200 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Aux petits bonheurs » de Sainte-Feyre, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits loups » de Sainte Feyre, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « M'é merveilles » de Parsac Rimondeix, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les petites Crapouilles » de Budelière, une subvention de **1 600 €** ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Mon p'tit doigt m'a dit » de Glénic, une subvention de **1 000 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions et avenants liant le Conseil départemental à ces nouvelles structures, documents annexés à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental D F 65 65748 411.

Publié sur www.creuse.fr le 13/06/2024

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240610-CP2024152-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET